



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation extrêmement préoccupante de la psychiatrie en France

Question écrite n° 6341

Texte de la question

M. Julien Guibert attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation extrêmement préoccupante de la psychiatrie en France et plus particulièrement sur les difficultés croissantes rencontrées par les personnels soignants exerçant dans ce secteur, notamment dans des territoires déjà fragilisés comme la Nièvre. Depuis plusieurs années, les professionnels de santé mentale alertent sur une dégradation continue de leurs conditions d'exercice. Cette tendance s'accroît dans un contexte d'explosion de la demande en soins psychiatriques : près d'un Français sur cinq est aujourd'hui concerné par des troubles psychiques, soit environ 13 millions de personnes. Par ailleurs, plus d'un quart de la population consomme des psychotropes, tels que les anxiolytiques, les antidépresseurs ou les somnifères. Cette psychiatrisation croissante de la population, loin d'être compensée par une politique volontariste, se heurte à une pénurie aiguë de moyens humains et financiers. Les soignants, en sous-effectif chronique, doivent faire face à des charges de travail insoutenables, à la complexification des pathologies et à une insécurité croissante. En 2021, la psychiatrie représentait à elle seule 22,2 % des signalements de violences en milieu de santé, avec plus de 4 000 atteintes aux personnes et près de 1 000 atteintes aux biens. Le personnel soignant est en première ligne, représentant à lui seul 84 % des victimes d'agressions. Ces faits traduisent un climat de tension et de mal-être généralisé, qui alimente les départs en cascade, le burn-out et une perte de vocation préoccupante. Dans la Nièvre, la situation est encore plus alarmante. Le département affiche un taux d'hospitalisation pour tentatives de suicide supérieur à la moyenne régionale, ainsi qu'une mortalité prématurée évitable chez les moins de 65 ans particulièrement élevée : 251 décès pour 100 000 habitants, contre 200 pour l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté. Le centre hospitalier spécialisé Pierre-Lôo de La Charité-sur-Loire illustre parfaitement cet état de crise : malgré des besoins criants, seuls un à deux postes de psychiatres ont été pourvus sur les six nécessaires. Cette situation empêche la mise en œuvre d'une politique de santé mentale digne de ce nom dans un département rural déjà en souffrance. Il est urgent de reconnaître pleinement la psychiatrie comme un pilier fondamental de notre système de santé publique. Redonner des moyens à cette spécialité, revaloriser les carrières, améliorer la sécurité des soignants et garantir une qualité de prise en charge des patients ne sont plus des options mais des nécessités vitales. Aussi, il lui demande quelles mesures immédiates et structurelles il entend prendre pour : renforcer les effectifs en psychiatrie, en particulier dans les territoires ruraux comme la Nièvre ; revaloriser les métiers du soin psychiatrique et améliorer les conditions de travail et de sécurité des personnels ; développer une politique de santé mentale ambitieuse, cohérente et adaptée à l'évolution des besoins de la population.

Données clés

Auteur : [M. Julien Guibert](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6341

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#), page 3038